

Département de HAUTE-SAVOIE  
 Arrondissement de BONNEVILLE  
 Canton de CHAMONIX  
 Commune de  
 VALLORCINE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
votants	8
procuration	0

L'an deux mil vingt deux le Jeudi 10 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment

convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de

**Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal le 3 novembre 2022**

<u>Objet</u>
N° 22-05-21
DETR 2022
*
RENOVATION DE LA TOITURE

**Présents** Monsieur Jean-François DESHAYES , Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET,

**Absents excusés** Guyonne FOURNIER

**Secrétaire de séance** Mme Maryvonne ALVARD

La toiture du bâtiment de l'école nécessite une rénovation thermique et totale pour permettre une optimisation de la performance énergétique. En effet, ce bâtiment est déjà relié au réseau de chaleur et de la chaufferie bois de la commune de Vallorcine. De plus, cette rénovation permettrait de rénover le premier étage au-dessus de l'école pour l'installation d'un cabinet médical (à la suite de l'avis de l'ARS concernant le manque de locaux médicaux sur la commune, un rapprochement avec les praticiens du cabinet d'Argentière (commune voisine de Chamonix Mont-Blanc) a été opéré afin d'organiser à minima une permanence par semaine dans le village) et d'un espace de "coworking" sollicité par de nombreux habitants permanents et secondaires. Le deuxième niveau au-dessus de l'école représente la même surface.



**ET DES MENUISERIES  
EXTERIEURES DES NIVEAUX  
SUPERIEURS DE L'ECOLE**

Situé sous le toit l'occupation serait donnée pour la réalisation de deux appartements : un pour le praticien venant en renfort médical du cabinet d'Argentière durant la saison touristique, l'autre étant mis à disposition des employés des administrations (école ou collectivité). À cette rénovation de toiture, s'ajoute le changement des toutes les huisseries, afin de répondre aux cohérences thermiques et de consommation d'énergie de nos jours. La commune entreprend la rénovation de gros œuvre et les occupants s'occuperont des aménagements intérieurs.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2022 avec le plan de financement ci-après :

Principaux postes de dépenses	Montant HT
	TVA non récupérable
<b>Dépenses d'investissement</b>	
<i>Toiture</i>	132 793.00 €
<i>Menuiseries extérieures</i>	28 175.00€
<b>TOTAL</b>	<b>160 968.00 €</b>

**RECETTES**

Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant HT	taux
DETR 2022		<b>64 387.00€</b>	40%
<b>TOTAL des subventions HT</b>	publiques	<b>64 387.00€</b>	40%



Autofinancement		96 581.00 €	60%
TOTAL GENERAL		160 968.00 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2022.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2022

La présente délibération est  
transmise à

Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE  
Monsieur le Trésorier de SALLACHES

Délibération exécutoire le

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les signatures

Affichage en mairie de Vallorcine du

La secrétaire de séance

au

Pour copie conforme

Le Maire



